



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

## APPEL À ÉTUDES DE CAS

### **Améliorer les connaissances du lien entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'utilisation rationnelle, la gestion et la conservation des zones humides**

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides élabore actuellement un document d'orientation sur la manière d'intégrer des approches tenant compte de l'égalité entre les sexes dans l'application de la Convention conformément à la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*. Reconnaisant l'importance de la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, ce document d'orientation aidera les Parties contractantes à remplir leurs obligations au titre de la Convention et à respecter leurs engagements internationaux, en particulier l'ODD 5 (*Parvenir à l'égalité des sexes*). Afin de rendre ces orientations plus pratiques dans le cadre d'une utilisation plus large, le Secrétariat recherche des études de cas en tant que contributions permettant de combler le manque considérable de connaissances sur le lien entre l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'utilisation rationnelle, la gestion et la conservation des zones humides.

Le Secrétariat cherche à recueillir des initiatives et des cas d'étude auprès des Parties contractantes, des organisations internationales, des organisations de la société civile (nationales et internationales), des organisations des peuples autochtones, du monde universitaire et d'autres acteurs pertinents ayant une expérience directe ou indirecte de la participation des femmes et des filles à la conservation, à l'utilisation rationnelle et à la gestion des zones humides. Ces initiatives et ces cas d'étude pourront être issus d'expériences de gestion des zones humides et de leurs ressources, d'utilisation efficace des zones humides, de gouvernance et de prise de décisions, d'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité entre les sexes, et d'approches scientifiques.

Cette invitation émane de la reconnaissance de l'importance et de la valeur des zones humides. En effet, les zones humides sont essentielles à la vie sur terre, elles abritent plus de 125 500 espèces dépendantes de l'eau douce et fournissent de l'eau et de la nourriture à des millions de personnes. Elles jouent également un rôle vital dans la lutte contre le changement climatique et dans l'adaptation à celui-ci en capturant et stockant du carbone, ce qui réduit ainsi la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et en renforçant la résilience face aux risques tels que les crues, les ondes de tempête et les inondations côtières.

Les études de cas doivent être téléchargées au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2020** en utilisant le formulaire en ligne à l'adresse Web suivante :  
[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBBztEI2AwWZLDr8BbJdONb9cRf4wJglynUF0pNKCLvDarjA/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBBztEI2AwWZLDr8BbJdONb9cRf4wJglynUF0pNKCLvDarjA/viewform?usp=sf_link)

Les études de cas soumises en anglais, français ou espagnol seront examinées et compilées, et le Secrétariat sera susceptible de demander des informations complémentaires sur certains projets ou études de cas.

Pour toute question, veuillez contacter Reiko IITSUKA, Conseillère principale régionale pour l'Asie et l'Océanie : [iitsuka@ramsar.org](mailto:iitsuka@ramsar.org).